

Décès  
de Nicolas-Jean-  
Baptiste Pitte.

cent cinquante-deux, à quatre heures du soir.  
Acte de Décès de Nicolas-Jean-Baptiste  
Pitte, décédé en la Commune de Bréauté, au jour d'hui  
à une heure du matin, sans profession, âgé de  
soixante-huit ans, né en la Commune de  
Bréauté le vingt-neuf avril mil sept cent  
soixante-dix sept, demeurant au même lieu,  
fils de feu Charles Pitte, et de feu Marie-  
Thérèse Le croy, veuf de Susanne Elisabeth  
Leport, ayant contracté mariage à Bréauté  
le six février an six de la République  
française.

Sur la déclaration à nous faite par Mathurin -  
Docteur Fleury, journalier, âgé de quarante-huit  
ans, domicilié à Bréauté, qui a dit être gendre  
du défunt, et par Achille Victor Félix Robbrecque  
journalier, âgé de quarante-huit ans, domicilié  
à Bréauté, qui a dit être gendre du défunt.

Lesquels ont signé, après lecture faite, le présent  
acte, qui a été fait double en leur présence et  
constaté suivant la loi, par nous, Pierre-François  
Chicot, Maire de la Commune susdite, remplis-  
sant les fonctions d'officiers publics de l'état civil.  
Excepté le dit Fleury, qui se déclare ne savoir signer  
de ce contenu.

Robbrecque

J. Chicot